



---

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENTS R-2024-188, R-2024-702-11 et R-2024-704-335**

**AVIS** est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 14 mai 2024 :

Règlement R-2024-188 intitulé « **Règlement concernant la division du territoire de la ville de Dollard-des-Ormeaux en huit (8) district électoraux** »,

Règlement R-2024-702-11 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le règlement 81-702 concernant les piscines dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux aux fins de préciser le niveau de la plage antidérapante** », et

Règlement R-2024-704-335 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement 82-704 concernant le zonage de la Ville de Dollard-des-Ormeaux aux fins de modifier diverses dispositions reliées aux usages prohibés en zone commerciale, aux terrasses autoportantes, aux gazebos et pergolas, ainsi qu'au chapitre 12** »

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 15 mai 2024.

**SHAWN LABELLE, Greffier**